

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 JUILLET 2023 A 18H06

Nombres de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 8  
Pouvoir : 0  
Votants : 8

**PRÉSENTS :** Mme Pascale BAVOUZET, M. François RULLAUD, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Francis COLIN, M. Jean-Marie LAMY, Mme Catherine GIRAUD, Mme Marina PICARD-CAUSSE et Mme Nathalie JAMET.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Cyril JOUBERT, M. Valéry JANVIER, Mme Anne-Marie BOIRON, M. Maxime AMBLARD, Mme Nadine SALLÉ, M. Sylvain SCHULER, et Mme Priscille VANHAY.

**SECRÉTAIRE :** M. François RULLAUD

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 est approuvé.

## DÉLIBÉRATIONS :

Madame La Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demandes de subventions pour la réhabilitation du Château de La Tremblère  
Le conseil accepte ce nouveau point.

### 2023-32 Autorisation de signature de l'avenant au bail de l'Épicerie :

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal le bail signé le 03 avril 2018 entre la Commune d'Arthon et Mme BESNARD Nathalie pour la location de l'Épicerie sis 1 place de la Mairie 36330 ARTHON. Elle explique que Mme BESNARD Nathalie cède son bail à Mme BEAULATON Elodie. Il est donc nécessaire de conclure un avenant au bail de la location en raison de l'ajout d'activités (Vente de jeux la Française des Jeux, vente de produits artisanaux et presse) et de l'ajout de charge (taxes foncières) payable mensuellement. Les frais de cet avenant, d'un montant de 240.00 € TTC, seront divisés en deux entre Mme BEAULATON et la Commune d'Arthon.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, autorise Mme La Maire à signer l'avenant au bail pour les raisons évoquées ci-dessus, accepte de payer la moitié des frais de cet avenant, soit 120.00 TTC, et charge La Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### 2023-33 Demandes de subventions pour la réhabilitation du Château de La Tremblère :

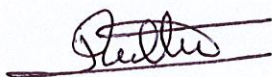
Madame La Maire présente au Conseil Municipal les demandes d'aides financières concernant la réhabilitation du Château de La Tremblère, soit :

- à la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du FEDER (2127-40) 2023,
- à la Région Centre- Val de Loire dans le cadre du CAP TOURISME 2023,
- à l'État dans le cadre de la DETR 2023,
- à l'Agglomération de Châteauroux Métropole dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, approuve ces demandes d'aides financières.

La séance est levée à 18h30.

Secrétaire de séance,



F. RULLAUD

La Maire,



P. BAVOUZET